

## **L'immatriculation des établissements publics du culte à l'INSEE .**

L'immatriculation des établissements publics quel que soit leur objet a été rendue obligatoire par le décret N° 83-121 du 17 février 1983, cette mesure concerne donc également les établissements publics du culte d'Alsace Moselle.

Elle se traduit par l'attribution d'un N° SIRET qui est exigé notamment lors de l'embauche de salariés, pour l'attribution de subventions ou pour satisfaire des demandes des établissements bancaires.

Actuellement plus de 90% des Fabriques du diocèse sont déjà répertoriées à l'INSEE, le pourcentage d'immatriculation est cependant inverse pour les menses et les annexes.

### **Comment se compose le N° SIRET :**

Il comporte 2 éléments : le SIREN de 9 chiffres et le NIC ou Numéro Interne de Classement qui comprend 5 chiffres ; le SIREN est commun à tous les établissements d'une même entité (exemple une paroisse mère et son annexe) mais ceux-ci se distinguent par leur NIC .

### **Comment vérifier si la Fabrique ou la Mense disposent d'un N°SIRET :**

Il faut pour cela se connecter à la base SIRENE aux adresses suivantes : [www.sirene.fr-Accueil-](http://www.sirene.fr-Accueil-) Rechercher une entreprise ou : <https://www.sirene.fr/sirene/public/accueil> ; il est préférable de rechercher par l'adresse, la saisie du nom étant plus aléatoire.

Si le N° ne s'affiche pas l'établissement n'est pas encore immatriculé ( nous disposons d'une liste à jour au 1er juillet 2019 de tous les établissements du culte du diocèse déjà enregistrés).

### **Comment procéder pour demander une immatriculation :**

Le service compétent pour procéder à la délivrance du N° SIRET peut être joint par courrier à l'adresse suivante :

INSEE Centre Val de Loire  
Pôle Secteur Public  
131, Rue du Faubourg Bannier  
45034 ORLEANS CEDEX

Ou par mail : [Sirene-secteur-public@insee.fr](mailto:Sirene-secteur-public@insee.fr)

Ou encore par téléphone au 02 38 69 52 60

Les renseignements exigés sont :

1. La dénomination de l'établissement ( Conseil de Fabrique de l'Eglise Catholique de..ou Annexe de *nom de la paroisse mère* ou Mense curiale de la CP de... ) ;
2. L'adresse précise qui est celle du presbytère siège de la Fabrique ;
3. La catégorie juridique qui est toujours le 7430 établissement public du culte d'Alsace Moselle ;
4. La date de création en fait celle de la demande si l'origine n'est pas connue ou la date de création de la CP.

Pour plus de précisions nous tenons un document de synthèse à votre disposition ainsi qu'un modèle de lettre type de demande d'immatriculation à l'adresse : [reviseur@archeveche-strasbourg.fr](mailto:reviseur@archeveche-strasbourg.fr)

Marcel PFEIFFER  
Réviseur aux comptes en chef